

# Un ancêtre Loudunais: Pierre Lorin dit La Chapelle<sup>1</sup>

Robert Larin (5403)

## Préambule

Précisons tout de suite que Pierre Lorin est l'ancêtre de tous les Larin, Laurin, Lorrain de vieille souche. Sous le Régime-Français, quelques immigrants, souvent originaires de Lorraine, ont bien porté le surnom de Lorrain. Mais jusqu'à preuve du contraire, aucun d'eux n'a laissé une descendance portant ce nom.

Dans cet article, je n'ai consulté qu'un seul ouvrage, le mien: *Quatre cousins loudunais en Nouvelle-France. Histoire des ancêtres Fillastreau, Lorin et Gouin.*<sup>2</sup> On voudra bien s'y rapporter pour en savoir davantage ou pour connaître les sources bibliographiques et les références archivistiques que je ne prendrai pas le temps ici d'indiquer.

## Le Loudunais

Sur la Nationale 147, on atteindra la ville de Loudun au deuxième tiers de la distance allant de Poitiers à la Loire. Le pays loudunais contenait l'ensemble des seigneuries relevant de la châtellenie de Loudun et n'a jamais eu de limites géographiques clairement définies. Sur une carte contemporaine, le Loudunais couvrirait à peu près la moitié de l'arrondissement de Châtellerault, soit la partie nord du département de la Vienne. Cette région agricole et vinicole se trouverait donc au centre du triangle Angers-Tours-Poitiers.

En 732, Charles Martel y avait vaincu les Arabes. Plus tard, le Loudunais passa sous allégeance britannique; l'abbaye de Fontevault

---

<sup>1</sup> Conférence prononcée le 10 avril 1991 devant les membres de la Société généalogique canadienne-française.

<sup>2</sup> Distribué par les Éditions de la Sarracénie, 2681 rue Prévert, Longueuil, J4L 1\*8, (514) 468-5019. 29,95 \$ (sans TPS) plus 2,05 \$ de frais de manutention et d'expédition.

abrite d'ailleurs toujours en ses murs le tombeau des Plantagenêt. La ville de Loudun deviendra aussi un important bastion de la religion réformée, avec tous les problèmes politiques, économiques et surtout sociaux que cela évoque. Il suffit seulement de rappeler qu'Urbain Grandier, curé d'une des trois paroisses de la ville et aumônier du couvent des Ursulines, y fut brûlé en 1654 pour sorcellerie. L'ancêtre Pierre Lorin a peut-être été témoin de cet autodafé. Mentionnons aussi qu'en 1632, la mort noire - la peste - avait décimé le tiers de la population de la ville.

### L'émigration loudunaise vers la Nouvelle-France<sup>3</sup>

En 1632, le cardinal de Richelieu avait chargé son compatriote Isaac de Razilly de reprendre possession de l'Acadie et d'y établir une colonie. Quatre ans plus tard, son collaborateur et cousin germain, Charles de Menou d'Aulnay, lui succéda et devint le deuxième gouverneur de l'Acadie.

Outre l'importante recrue de Saint-Jehan en 1636 (70 hommes), la documentation sur l'arrivée de colons en Acadie est très fragmentaire et assez peu fiable. Ainsi, certaines sources laissent croire que Menou d'Aulnay recruta lui-même plusieurs colons alors que d'autres prétendent qu'il n'y fut pour rien dans l'arrivée de ceux-ci. On ne peut guère se fier à des documents qui se contredisent émanant soit d'un Menou d'Aulnay cherchant à acquérir du crédit auprès du roi; soit de détracteurs poursuivant le but inverse; soit de commentateurs trop loin des événements qu'ils rapportent; soit d'observateurs qui écrivent très longtemps après ces événements et qui confondent peut-être les faits. Bref, quant à savoir si Menou d'Aulnay fit véritablement oeuvre de colonisation, il est aujourd'hui des historiens pour soutenir chacune des thèses opposées.

En 1961, Geneviève Massignon, dans une thèse de doctorat, supposa que Charles Menou d'Aulnay avait procédé à un recrutement intense parmi les censitaires de la seigneurie d'Aulnay. En comparant les registres

<sup>3</sup> Pour plus abondante information, on consultera mon article: "L'émigration loudunaise vers la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle", *MSGCF*, vol. 40, no 1, (printemps 1989), p.34-41. Voir également: "Réplique à M. Clarence-J. d'Entremont", dans *MSGCF*, vol. 41, no 2, (été 1990), p. 134-135. Ce second article est en réaction à l'article de C.-J. d'Entremont, "Ce qu'il en est des Acadiens, en marge de l'article de M. Larin sur l'émigration loudunaise", paru dans *Le messager de l'Atlantique*, bulletin de l'Association Falaise-Acadie-Québec, Les Ormes, Dangé-Saint-Romain, no 5, (avril 1990), p. 23-25. La référence à l'article de M. d'Entremont a malencontreusement été omise dans le second article.

paroissiaux des villages d'Aulnay, Martaizé, La Chaussée, elle a constaté que la moitié des actes comportaient les mêmes patronymes que les 53 noms de famille inscrits au recensement dressé à Port-Royal en 1671. Elle a aussi trouvé d'autres éléments tendant à confirmer son intuition mais qui ne suffisent aucunement. L'origine loudunaise des Acadiens ne demeure, encore aujourd'hui, qu'une hypothèse plausible mais sans plus. Plusieurs généalogistes de l'Acadie, notamment Bona Arsenault, l'ont trop facilement acceptée pour certitude, de sorte que nombreux sont les Béliveau, Bertrand, Blanchard, Bourc, Gaudet, Geoffrion, Guérin, Landry, Leblanc, Morin, Poirier, Savoie, Thériault, Thibodeau et autres d'ascendance acadienne qui croient, peut-être à grand tort, leur ancêtre originaire d'Aulnay, de La Chaussée ou de Martaizé.

Le recrutement de colons loudunais pour l'Acadie, si tant est qu'il eut vraiment lieu, fut interrompu en 1650 par la mort de Menou d'Aulnay et la conquête anglaise de l'Acadie en 1654. Chose certaine, les Loudunais furent très nombreux par la suite à s'enrôler individuellement pour la vallée du Saint-Laurent. Rappelons le cas des Binet, Dazé, Dugas dit Lafontaine, Garneau, Gilbert, Guindon, Lahaie, Leclerc, Millet, Péladeau, Picard, Prieur, Richard, Rousseau dit Labonté, et de nombreux autres dont Pierre Lorin (1628-1685) ainsi que ses cousins René Fillastreau (1625-1678), Mathurin Gouin (1635-1695) et Laurent Gouin (1636-1686).

### **L'émigration des quatre cousins**

Fin juillet 1655, avant même l'arrivée à Québec des premiers navires amenant Pierre Lorin, son cousin René Fillastreau manifeste déjà sa présence sur le continent américain. Il possède alors un statut d'habitant, c'est-à-dire de travailleur libre, puisqu'il se fait colocataire de la terre Saint-Jean appartenant à Jean Bourdon. Fillastreau vient-il de terminer un engagement de trois ans? Peut-être chez Jean Bourdon? Malheureusement, plusieurs liasses de contrats d'engagement des années 1646 à 1654 sont disparues des archives de La Rochelle.

Pour leur part, Pierre Lorin et son épouse Françoise Hullin font baptiser un fils à Québec en mai 1657. Mais un contrat notarié daté de l'année suivante nous renseigne sur les circonstances de leur arrivée au pays. Nous y apprenons en effet que le sieur Nicolas Le Vieux de Hauteville, un protégé du gouverneur de Lauzon, les avait fait venir de France afin de devenir les fermiers de la terre qu'il avait acquise à l'automne de 1654 dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges en aval de Québec. C'est donc avec assez de certitude que je me permets d'affirmer que Pierre Lorin et son épouse sont arrivés à Québec à l'automne de 1655 à bord soit

du Fortune, soit du Colombe-mouillée, en provenance tous les deux de La Rochelle.

Plus jeunes que leurs cousins, les frères Laurent et Mathurin Gouin, âgés de 21 et 22 ans, s'engagèrent à La Rochelle au printemps de 1657. Selon la tradition orale, Mathurin Gouin était doué d'une force herculéenne ce qui devait aussi être le cas de son frère puisque l'armateur François Péron, qui s'était associé à Jean Bourdon pour faire passer des travailleurs au pays, leur consent les salaires les plus élevés. Les deux frères ont traversé à bord du Taureau, un navire de 150 tonneaux, qui dès le mois de juin mouilla devant Québec.

### Le cousinage

Les relations familiales devaient être assez solidement nouées en Europe pour que les quatre cousins se suivent ainsi en Amérique. Précisons, au passage, que plusieurs autres cousins et cousines sont restés en France puisque René Fillastreau avait au moins un frère et que les frères Gouin sont issus d'une famille nombreuse. J'ignore si Pierre Lorin avait des frères et soeurs.

La Nouvelle-France, par contre, semble imposer des conditions de vie assez peu propices aux relations familiales. Malgré la quantité de documents dans lesquels les quatre cousins sont individuellement impliqués, un seul fait mention du cousinage qui les unissait lorsque Pierre Lorin assiste à la rédaction des conventions matrimoniales de son cousin Mathurin Gouin. Lorin a alors dû se déplacer de Villemarie jusqu'aux Trois-Rivières ce qui était tout de même un voyage assez difficile qu'on entreprenait pas à la légère. En tout cas, c'est un voyage que Fillastreau n'a pas voulu, ou n'a pas pu, faire afin d'honorer de sa présence son cousin Mathurin.

Chose significative, lorsque Fillastreau et Lorin, tous les deux montréalais, font rédiger chacun leur contrat de mariage, l'un en 1658 l'autre en 1659, la présence de l'autre cousin n'est pas relevée en dépit du soin que prend le notaire Basset à énumérer chacun des invités. Les cousins sont-ils en brouille? Il semble bien que oui. D'ailleurs le seul document montréalais où les noms de René Fillastreau et de Pierre Lorin sont accolés reste assez significatif. Il s'agit d'une requête en 1678 de Fillastreau au Tribunal bailliager de Montréal pour réclamer de Pierre Lorin le paiement d'une somme de 6 livres plus une traînée de bois de chauffage. Fillastreau ne se présenta pas à l'audience et perdit sa cause par défaut.

Le cousinage, dans les documents officiels, s'établira seulement au niveau de la deuxième génération. Si les pères ne semblent pas se visiter, les fils Fillastreau, Lorin et Gouin appartiennent à la génération des grands voyageurs traiteurs. Les petits-cousins de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Montréal s'associent et participent aux mêmes expéditions. Les uns prêtent aux autres et assistent aux réceptions organisées à l'occasion d'un contrat de mariage. Ainsi, à deux reprises, Nicole Fillastreau invitera son "cousin issu de germain" Pierre Lorin.

### **Les racines loudunaises de Pierre Lorin**

Déjà marié à son arrivée en Nouvelle-France, Pierre Lorin n'eut pas l'occasion de faire officiellement inscrire son lieu de provenance. Par contre, il est bien établi que ses cousins étaient originaires d'Angliers dont la seigneurie du même nom appartenait à nul autre que Charles Menou d'Aulnay. A la mort de ce dernier, en 1650, elle était passée à son créancier Emmanuel Leborgne, armateur rochelais dont le nom est aussi lié à l'histoire de la Nouvelle-France. Il apparaît donc tout à fait naturel qu'à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, de jeunes travailleurs d'Angliers s'engagent vers la Nouvelle-France, c'est-à-dire vers la vallée du Saint-Laurent puisque l'Acadie venait de tomber aux mains des Anglais.

Malheureusement, les registres de la paroisse d'Angliers font lacune pour le XVII<sup>e</sup> siècle nous privant peut-être d'y trouver l'acte de mariage de l'ancêtre Pierre Lorin et de Françoise Hullin, sa première épouse. Chose certaine, le patronyme de Lorin abonde dans différents documents de l'époque. Les mentions les plus anciennes que j'ai pu trouver remontent au milieu du XV<sup>e</sup> siècle ce qui me permet d'affirmer que le patronyme de Lorin était fortement implanté en Loudunais. L'annuaire téléphonique de 1986 du département de la Vienne contenait 55 inscriptions des différentes graphies du patronyme dont 48 dans le nord du département.

Le surnom de La Chapelle que portait fièrement notre ancêtre laisse supposer qu'il puisse être originaire de la seigneurie de La Chapelle-Bellouin dont le château du XVI<sup>e</sup> siècle a été partiellement rénové. En 1637, le cardinal de Richelieu avait acquise cette seigneurie située à 5 kilomètres à peine d'Angliers pour ensuite l'annexer à son duché personnel.

### **La Cabane-aux-taupiers (1655-1658)**

En septembre 1654, Nicolas Le Vieux de Hauteville avait acquis de Christophe Crevier la terre dite de la "Cabane-aux-taupiers" dans la

seigneurie Notre-Dame-des-Anges. Il avait aussi obtenu que les seigneurs jésuites transforment cette terre en arrière-fief. Haut-fonctionnaire de la colonie, Nicolas Le Vieux ne s'intéressa cependant que d'assez loin à son domaine de sorte qu'il en donnera en 1658 une description fort inexacte à un notaire parisien. Mais pour l'instant, il s'empresse d'expédier par les derniers bateaux en partance pour la France, une commission afin qu'on recrute un fermier pour cette terre. Son oncle, le jésuite Martin de Lyonne qui rentre justement en France, dut vraisemblablement s'en occuper. C'est donc ainsi que, peut-être à La Rochelle, Pierre Lorin et sa jeune épouse acceptèrent le loyer à payer ainsi que les autres conditions et promirent de partir pour le Canada dès le départ des premiers bateaux au printemps suivant. Ils quitteront la France dans l'espoir d'échapper aux conditions socio-économiques d'alors. Nicolas Le Vieux dut évidemment leur avancer 250 livres pour survivre jusqu'au départ et acquitter les coûts de la traversée.

De 1655 à 1658, Pierre Lorin et son épouse exploitèrent la terre de la Cabane-aux-taupiers. L'hôpital Saint-Michel-Archange à Beauport, occupe aujourd'hui une mince parcelle de cette terre. A son arrivée à l'automne de 1655, Pierre Lorin y trouva maison, grange, divers bâtiments, terres cultivables, prés et bois. C'est à cet endroit que naîtra en 1657 Thierry, qu'on appellera aussi Pierre, le seul enfant issu du premier mariage de l'ancêtre.

A l'issue de son bail, à l'été de 1658, Pierre Lorin décida d'aller s'établir à Villemarie. Il doit encore 400 livres à Nicolas Le Vieux pour rembourser les sommes avancées en France ainsi que pour divers meubles et ustensiles que Le Vieux lui avait fournis. Il emprunte en plus une somme de 150 livres en diverses marchandises au marchand rochelais Arnaud Péré. En conformité avec l'ordonnance de Maisonneuve obligeant tous les Montréalais à posséder un fusil, Pierre Lorin doit aussi s'en procurer un, évidemment à crédit, au prix de 22 livres. On le voit donc déjà écrasé sous le poids de ses dettes qui continueront de l'oppresser sa vie durant. Après toute une vie de labeurs, les biens qu'il laissera suffiront à peine à couvrir les nombreux emprunts qu'il aura dû contracter tout au cours de son existence.

### A Villemarie (1658-1659)

En août 1658, Pierre Lorin, son épouse Françoise Hullin, leur fils âgé de quinze mois, ainsi que René Fillastreau font partie d'un contingent d'une soixantaine de personnes qui, dans trois chaloupes, quittaient Québec à destination de Montréal. Une telle expédition, à l'époque, durait de quatre à six jours. Le groupe était dirigé par Louis d'Ailleboust de

Coulonge, ex-gouverneur de la Nouvelle-France et par Gabriel de Queylus, supérieur des prêtres de Saint-Sulpice. Après des fonctions exercées à Québec, c'est avec beaucoup de majesté que tous les deux rentrent à Villemarie.

Des scieurs de long, comme René Fillastreau et Pierre Lorin, étaient très bienvenus à Montréal où les chantiers étaient nombreux. Les Hospitalières veulent faire élever les bâtiments de l'Hôtel-Dieu et monsieur de Queylus dispose de sommes considérables pour faire défricher et fortifier les deux vastes concessions que les Sulpiciens viennent d'obtenir: la ferme Sainte-Marie, au Pied-du-Courant, et la ferme Saint-Gabriel, à la Pointe Saint-Charles. Les seigneurs de Montréal font aussi défricher le coteau Saint-Louis et confient à Louis d'Ailleboust l'érection, sur le point culminant à la hauteur de l'actuelle rue Berry, d'un moulin à vent qui sera fortifié d'une palissade, de fossés et de quatre bastions. Pierre Lorin achètera d'ailleurs en 1659 une terre de trente arpents en aval du moulin, à la hauteur de la rue Alexandre-de-Sève. Les neuf cents livres à payer font de lui le troisième Montréalais le plus endetté après le curé Souart et le colon Bertrand de Rennes. Évidemment, des créances aussi lourdes l'obligèrent vite à se départir de cette terre.

Entre temps, en novembre 1658, Françoise Hullin était décédée après avoir reçu tous les sacrements. Avait-elle été mortellement blessée par les Iroquois? Fait à noter, dans les premières années de la colonie montréalaise, alors que les femmes étaient aussi peu nombreuses, Françoise Hullin fut la seule femme adulte que la mort ait frappée. Elle n'aura eu qu'un seul fils ce qui ne l'empêchera pas de devenir l'ancêtre de la quasi-totalité des Larin, Laurin, Lorrain d'aujourd'hui.

Pierre Lorin ne restera veuf que onze mois. Il épousera à l'automne de 1659 Françoise Saulnier, une parisienne de 21 ans arrivée avec la grande recrue du Saint-André. Elle était originaire du quartier Saint-Germain-des-Prés, plus précisément de la rue des Canettes, une petite rue que fréquenta Balzac et qui mène devant l'église Saint-Sulpice de Paris.

### **Une vie instable et difficile (1659-1665)**

Au fil des ans, la famille Lorin s'agrandit. Après Thierry issu d'un premier mariage, dix enfants naîtront du second lit. En 1660, Françoise Saulnier accouche d'un premier enfant qui mourra en bas âge. Puis Jacques naîtra en 1662 pour décéder à l'âge de dix-sept ans. Jean-Zacharie suivra en 1665. Sa descendance, relativement peu nombreuse, s'est développée dans la région de Québec sous la graphie Laurin.

Parmi la cinquantaine de maisons que comptait Montréal à l'époque, Pierre Lorin et sa famille logeaient dans une des plus petites. Mesurant à peine six mètres sur quatre, elle serait aujourd'hui située rue Notre-Dame en face de la Place d'Armes actuelle. Pierre Lorin réussira néanmoins à la vendre au prix de deux cents livres et, en septembre 1660, déménagera sa famille dans une nouvelle maison au bord de la Commune. On la trouverait aujourd'hui du côté sud de la rue Saint-Paul, à la hauteur de la rue Saint-Gabriel. Pierre Lorin vendra également cette deuxième maison pour la somme de cent treize livres en décembre 1663. Il occupera encore la maison vendue jusqu'au premier août suivant, offrant même à l'acquéreur nouvellement marié de venir cohabiter!!! Cela donnera le temps de bâtir une troisième maison, comprenant cave et grenier, juste à côté de la précédente. Pierre Lorin n'y habitera cependant que quelques mois, préférant la louer puis la vendre. J'ignore où logeait la famille Lorin en 1665. L'ancêtre reçut bien cette année-là une concession à la côte Saint-Martin où s'établira en permanence le foyer familial. Mais ce ne sera, me semble-t-il, qu'en 1666 ou 1667.

En 1662, Pierre Lorin revendra presque aussitôt une concession qu'il avait achetée au pied de la montagne, à la Contrée Saint-Joseph. Toute sa vie, il fera ce type de spéculation foncière, achetant terre ou emplacement et maison, afin de les revendre à la première occasion. Survie oblige! Il n'y a guère de sécurité ni de stabilité financière chez les Lorin. L'ancêtre Pierre est un travailleur artisan. Il possède heureusement scies de long et de travers ainsi que quelques instruments de charpentier qui lui permettront toujours, mais toujours difficilement, d'assurer la subsistance familiale. L'élevage et l'agriculture n'apporteront jamais qu'un revenu d'appoint.

Rappelons qu'à cette époque, la menace iroquoise est constante et omniprésente. Comme la majorité des Montréalais, Pierre Lorin s'enrôle volontairement dans la milice organisée par Maisonneuve en 1663. Il fera partie de la dix-septième escouade.

### **A côte Saint-Martin et partout ailleurs (1665-1675)**

L'intervention du Régiment de Carignan permettra à Montréal de prendre une expansion considérable. Ainsi, au bout de la côte Sainte-Marie, la côte Saint-Martin s'ouvre à la colonisation. Elle s'étendait sur un kilomètre et demi le long du fleuve entre les premier et second ruisseaux, c'est-à-dire approximativement de la rue Joliette jusqu'à la rue Viau. C'est à cet endroit que Chomedey de Maisonneuve concède à Pierre

Lorin, le 4 avril 1665, une terre qui serait aujourd'hui entre les rues Valois et Bourbonnière. En profondeur, elle se rendrait jusqu'à l'actuelle rue Ontario pour être prolongée en 1668 jusqu'à la hauteur de la rue Pierre-de-Coubertin.

Le père Le Jeune rapporte qu'un colon pouvait défricher un arpent et demi par année. En février 1666, Pierre Lorin déclare en avoir déjà trois en abattis. Il en a six en 1668 et neuf labourables à la pioche, c'est-à-dire entre les souches, en 1670. Le reste est en prairies et bois debout. Pierre Lorin et sa famille y tenaient feu et lieu dans une maison de pièces sur pièces mesurant 6,5 mètres sur 5,2 mètres.

Aux dettes que nous connaissons déjà, s'en ajoutent d'autres totalisant 176 livres ce qui correspondait aux gages d'un homme à tout faire pendant vingt mois. Ces sommes sont dues à Jacques Lebert et Charles Le Moyne; à Jean Gervaise et Thomas Aramy, marchand de La Rochelle; à Jeanne Mance et aux religieuses hospitalières; au notaire Bénigne Basset et à Thomas Mounier. Toutes ces créances obligent Pierre Lorin à vendre huit cents livres la concession qu'il avait obtenue gratuitement moins de trois ans auparavant. Mais il ne cessera jamais d'habiter et d'exploiter la terre de côte Saint-Martin dont il se fait locataire et fermier. La nouvelle propriétaire est quelque peu mal commode. Marie Pourmin veuve Tessard s'adresse en effet au Tribunal baillagier, en juin 1670, accusant Pierre Lorin d'avoir causé la mort d'une génisse en lui donnant à boire de la neige fondue!

Cinq jours après avoir vendu sa concession de Saint-Martin, Pierre Lorin en achète une autre à la côte Saint-François pour la valeur de 32 anguilles; un mousqueton, c'est à dire un petit mousquet; un capot, soit un manteau de drap; et 25 livres payées comptant plus 55 livres à payer plus tard. On trouverait aujourd'hui cette terre un peu à l'ouest du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine. Pierre Lorin y fit du défrichage, puis loua la terre pour finalement la revendre en 1670 pour plus de deux fois ce qu'elle lui avait coûté. Il racheta, la même année 1670, l'habitation de la côte Saint-Martin pour le même prix qu'il l'avait naguère vendue. Mais il ne donne aucun capital comptant. Il paiera un intérêt annuel de 5 %, soit quatre poules et neuf minots de blé, soit environ les trois quarts d'un mètre cube. La rente courait encore en 1681 et je ne crois pas que Pierre Lorin eut par la suite la capacité de la racheter.

Lorsque les Sulpiciens, les nouveaux seigneurs de Montréal, divisèrent leur ancienne ferme Sainte-Marie, Pierre Lorin reçut en janvier 1669 un lot de deux arpents sur trente au Pied-du-Courant. Lorin commença à construire une grange, fit un peu d'agriculture dont des choux, et revendit

en septembre pour une somme de 110 livres incluant un habit de droguet, c'est-à-dire une étoffe tramée de laine sur fil de coton. Le mois suivant, Pierre Lorin acheta pour cent livres une terre à la côte Saint-Jean qui serait aujourd'hui vers la 4<sup>e</sup> avenue à Pointe-aux-Trembles. Il y avait déjà deux arpents carrés de défrichés et une grange dont il restait à faire la toiture. Pierre Lorin complétera le bâtiment et revendra l'année suivante. Entre temps, il avait rachetée son ancienne concession de côte Sainte-Marie qu'il exploitera pendant cinq ans. Il la cédera en 1675 au notaire Pierre Cabazié afin d'effacer la moitié d'une facture de 400 livres pour diverses marchandises achetées au marchand Jean Aubuchon. L'autre moitié ne sera remboursée qu'après la mort de l'ancêtre.

Pierre Lorin décida en 1672 de louer pour six ans la terre qu'André Charly possédait au coteau Saint-Louis vers l'actuelle rue Plessis. Le bail comprenait entre autres une vache, deux boeufs de labour dont un nommé Taupin, une grange et une des rares maisons-blocs de Montréal où étable et logis sont regroupés sous un même toit. En 1674, Pierre Lorin se trouva incapable d'apporter la totalité du loyer convenu. Il négocia un nouveau bail dans lequel il ne conservait qu'une partie des terrains loués qu'il réussit finalement à sous-louer en 1675.

Pierre Lorin avait aussi demandé et obtenu en 1673 un emplacement dans l'enceinte de Villemarie. Voulait-il se retirer en ville et confier à ses fils la terre de côte Saint-Martin? L'emplacement obtenu avait dix mètres de façade sur la rue Saint-Paul vis-à-vis l'actuelle Place Jacques-Cartier. Pierre Lorin a l'obligation de s'y bâtir et d'élever à l'extrémité du terrain une section de la palissade de pieux qu'on élevait à ce moment-là autour de Montréal. Il ne s'acquitta pas de ces obligations et le terrain lui fut retiré.

Durant cette période, de 1665 à 1675, un autre fils, Joseph, vint au monde en 1668. La mortalité infantile était à l'époque absolument effarante. Pierre Lorin et Françoise Saulnier virent naître puis mourir plusieurs de leurs enfants: un enfant mort-né en 1671, Élisabeth née l'année suivante décédera à l'âge de 8 ans, et Jean-Baptiste né en 1674 mourra à 13 ans, probablement victime d'une épidémie de rougeole.

### **De mal en pis (1675-1684)**

En septembre 1675, Pierre Lorin prend à bail, pour une période de trois ans, l'arrière-fief de La Madeleine que Charles d'Ailleboust possédait aux environs de l'actuelle rue Viau. Pour une fois, notre ancêtre semble s'être rendu jusqu'à l'échéance de son bail. Parmi ses obligations, il doit fournir des planches pour la construction d'un manoir ce qui nous rappelle

qu'il exerçait toujours son métier de scieur de long. Nous savons, au demeurant, qu'il s'associera à Jean Roy, durant l'hiver 1680-81, pour fabriquer des planches dont la moitié resteront invendues.

Au hasard de ce que les archives permettent de découvrir, Pierre Lorin et son épouse fréquentaient dans leurs temps libres les auberges qu'exploitaient Abraham Bouat, à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, et Charles Tessard dit Folleville, rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Gabriel et Saint-Vincent. Ils résidaient même chez Folleville en février 1678. Françoise Saulnier y trouvait l'occasion de vendre les hardes qu'elle confectionnait pour boucler le budget familial.

Il y a beaucoup de va et vient chez les Lorin. L'ancêtre prétend habiter chez Jean Gervaise en novembre 1675, chez André Charly en 1677, à l'auberge de Folleville en février 1678, rue Saint-Paul chez une certaine dame Laprairie en 1681, pour revenir au domicile de la côte Saint-Martin à la fin de la même année. C'est à cet endroit que l'officier recenseur a inscrit:

Pierre Lorin, 52 ans; Françoise Saulnier, sa femme, 37; enfants: Thierry, 23; Jean (Zacharie), 17; Joseph, 14; Jean, 8; Joseph, 5; Françoise, 1; un fusil; 2 bêtes à cornes et dix arpents en valeur.

Deux autres enfants se sont donc ajoutés à la famille: Joseph (le jeune) né en 1677 et Françoise née en 1680. Un dernier enfant naîtra en décembre 1682: François-Louis qui mourra en France en 1695.

Notons qu'avec les dix arpents en culture révélés par le recensement de 1681, Pierre Lorin a bien peu augmenté le patrimoine familial. Toute sa vie il aura préféré faire du défrichement sur des terres brièvement possédées et de l'agriculture sur d'autres simplement prises à bail. Ainsi, il avait acheté en 1681 une terre à Rivière-des-Prairies qu'il cultivera jusqu'en 1684. Il la donnera à Thierry, son fils aîné, en récompense des voyages de traite effectués au profit de la subsistance familiale. Nous savons aussi que Pierre Lorin cultiva en 1683 la terre de François Sabatier à la Pointe-aux-Trembles.

Aux créances déjà mentionnées, sans doute qu'il faudrait en ajouter bien d'autres dont ces 200 livres en honoraires professionnels qu'en 1681, Pierre Lorin est condamné à payer au chirurgien Antoine Forestier; et ces 300 livres dues au marchand Migeon de Branssat, dont 200 livres ont servi à équiper Thierry pour une expédition de traite. Pierre Lorin est

littéralement écrasé sous le poids de ses dettes au point d'annoncer publiquement son intention de partir. La menace arrive aux oreilles de Migeon de Branssat qui, un dimanche matin, convoque Pierre Lorin afin de convenir des modalités de remboursement. Mais la rencontre tourne à la chicane. Lorin quitte et profite de la sortie de la messe pour crier publiquement sa colère en traitant Migeon de Branssat de coquin, de sot, de fripon et de repris de justice! Le sieur Migeon qui était aussi bailli de Montréal, fit émettre un décret afin qu'on le mette sous arrêts. Mais Lorin, aidé de sa femme, résista aux deux huissiers venus pour l'arrêter allant même jusqu'à les menacer avec un couteau. Migeon envoya le procès-verbal de l'incident à Québec et le Procureur général fit emprisonner le pauvre Lorin qui, durant l'été 1681, se retrouva pour quelque temps en prison. Migeon obtint aussi un droit de saisie dans lequel Lorin et son épouse furent déclarés gens de mauvaise foi envers leurs créanciers!

### La fin (1685)

Aux dernières nouvelles, Pierre Lorin semblait en bonne santé en juin 1684. Il est décédé âgé d'environ 57 ans à la fin de l'été 1685. Il s'est retiré bien discrètement d'une existence qui lui fut toujours difficile.

Françoise Saulnier et ses enfants continuèrent de s'occuper de l'habitation de Saint-Martin. Après dix-huit mois de veuvage, elle épousa Jean Roy et garda auprès d'elle ses deux plus jeunes enfants: Françoise et François-Louis. Tout ce qui avait appartenu à la communauté Lorin-Saulnier fut mis en vente. Le procès-verbal de cette vente révèle jusqu'à quel point Pierre Lorin et sa famille ont vécu dans un grand dénuement. Après toute une vie de travail et de misère, Pierre Lorin laissait en partage à ses héritiers la somme de 475 livres et 15 sols. Selon son contrat de mariage, Françoise Saulnier avait droit à la moitié de cette somme, mais elle dut avec son second mari dépenser au-delà de six fois sa part pour racheter une partie seulement du patrimoine familial dont l'habitation de Saint-Martin. L'autre moitié fut séparée entre les enfants. Chacun reçut 34 livres ce qui correspond au prix qu'on put obtenir pour un tas de foin.

Jean Roy fut inhumé en 1689 et Françoise Saulnier épousa quelques mois plus tard Thomas Morteseigne dit Labonté, sergent d'une compagnie de la marine. Ils décidèrent en 1694 de rentrer en France en amenant avec eux Françoise et François-Louis Lorin, âgés de 14 et 12 ans. Morteseigne et François-Louis y moururent et Françoise Saulnier, très attachée à

Villemarie, y revint avec sa fille au printemps de 1696. Françoise Lorin épousa par la suite Michel Boivin puis Charles Déséry dit Latour. Françoise Saulnier, elle, épousa en 1697 le cordonnier Bernard Dumouchel aussi très endetté. Elle vécut pauvrement à ses côtés et mourut vers 1710 âgée d'environ 70 ans.

### Pour conclure

Scieur de long et travailleur acharné, Pierre Lorin fit un peu d'agriculture et d'élevage. Chez lui comme chez tant de Montréalais et Montréalaises d'aujourd'hui, les comptes à payer ont toujours été plus nombreux que les revenus. Avec les siens, il a vécu très pauvrement et dans une évidente instabilité familiale, les enfants mourant à tout âge, les aînés ne vivant pas toujours avec les plus jeunes, les déménagements étant fréquents... Malgré toutes ses difficultés, Pierre Lorin nous est apparu bon vivant, appréciant tout particulièrement aller se divertir avec sa femme à l'auberge ou au cabaret. Un peu soupe au lait, c'est un gueulard, mais un gueulard sympathique qui s'emporte facilement ce qui lui a même valu un séjour en prison.

Les généalogistes sauront-ils un jour rendre justice aux femmes? Françoise Saulnier nous est apparue énergique, courageuse et très articulée. C'est elle qui souvent se rendra au tribunal pour y déposer à la place de son mari. En plus des accouchements successifs et des nombreuses tâches traditionnellement dévolues aux femmes, elle se fit aussi couturière afin d'ajouter aux revenus familiaux. Elle a élevé sa famille avec bien peu de ressources matérielles. Elle a aussi vu mourir plusieurs de ses enfants. Il y eut bien un bref espoir d'apaisement lorsqu'elle suivit son troisième mari en France. Mais Montréal était son pays et, à nouveau veuve, Françoise Saulnier décida d'y revenir vivre sa vieillesse dans les multiples misères et difficultés propres à l'époque, mais aussi, du moins je me plais à le supposer, dans une sérénité combien de fois méritée.

Il me paraît important, en terminant, de faire remarquer que nous connaissons tout de même assez peu la vie des pionniers de Montréal et l'histoire de leur établissement. A l'aube du 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, il m'a fait plaisir d'y apporter cette contribution. L'histoire de Pierre Lorin et de sa famille est celle de gens simples et ordinaires, mais combien significative et représentative, au-delà de trois siècles et demi, de ce que nous avons été et continuons encore d'être.